

CHARGES D'EXPLOITATION

Référence(s) :

- i) B-0020, Gi-9 doc 1.1, ligne 7.
- ii) B-0024, Gi-9 doc 1.3.1, lignes 7 à 31.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), il est indiqué que les charges d'exploitation totales sont, en dossier de fermeture, inférieures de 474 000 \$ par rapport au montant reconnu lors du dossier tarifaire 2017.
- ii) À la référence ii) présentant les charges d'exploitation par nature, on peut constater que les montants réellement dépensés (fermeture 2017) sont inférieurs par une marge de plus de 20 % aux montants prévus (Cause 2017) pour 10 des 24 postes de dépenses présentés aux lignes 7 à 31. Seul l'écart du poste de dépense *Frais professionnels – consultants*, au montant de 117 000 \$ (ligne 13), fait l'objet d'une explication spécifique (note 9).

Demandes :

- 1.1** Veuillez expliquer le grand nombre de postes de dépenses dont les écarts (fermeture 2017 vs Cause 2017) atteignent ou excèdent une proportion de 20 % (référence ii)).
- 1.2** Veuillez confirmer que les écarts des charges d'exploitation réelles autres que les salaires et avantages sociaux (fermeture 2017 vs Cause 2017), avant déduction de la portion des frais alloués aux activités non réglementées, totalisent 387 000 \$ sur un total de 601 000 \$ (l'écart résiduel de 214 000 \$ étant relié aux salaires et avantages sociaux).
Veuillez justifier la proportion importante de l'écart total des charges d'exploitation attribuable aux postes de dépenses autre que les salaires et avantages sociaux (référence ii)).
- 1.3** L'écart négatif de 474 000 \$ des charges d'exploitation réelles vs reconnues en 2017 correspond à des charges d'exploitation de 3,2 % inférieures aux prévisions.
À la lumière de ce résultat, veuillez justifier la pertinence d'utiliser un indicateur pour juger du caractère raisonnable du budget de dépenses d'exploitation soumis et l'approuver sans examen détaillé des différents postes de dépenses.

AUTRES CHARGES

Référence(s) :

- i) B-0020, Gi-9 doc 1.1, lignes 3 et 7 à 13.
- ii) B-0042, Gi-10 doc 4, page 1, lignes 1, 7, 8, 9 et 12 ainsi que, page 2, notes 5, 6 et 7.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), on peut constater que l'écart (néгатif) des charges réelles (fermeture 2017) de 679 000 \$ (ligne 12) par rapport au montant reconnu (Cause 2017) est composé de 474 000 \$ liés aux charges d'exploitation (ligne 7) et 205 000 \$ liés aux autres charges (ligne 11).
- ii) Également à la référence ii), l'écart (néгатif) de 205 000 \$ relié aux Autres charges se répartit principalement entre l'amortissement des immobilisations (143 000 \$, ligne 8) et les Taxes municipales et autres (61 000 \$, ligne 10).
- iii) À la référence ii), ligne 9, il est indiqué que l'écart (fermeture 2017 vs Cause 2017) de la Charge d'amortissement est de 215 000 \$.
- iv) À la référence ii), ligne 8, il est indiqué que les coûts réels des retraits ont été, en 2017, de 416 000 \$ plus élevés que le montant prévu lors du dossier tarifaire.

Demandes :

- 2.1** Veuillez réconcilier le montant de (143 000 \$) indiqué à la ligne 8 de la référence i) avec celui de 215 000 \$ indiqué à la ligne 9 de la référence ii).

Veuillez notamment indiquer lequel des montants inscrits respectivement à la ligne 8 colonne 2 de la référence i) (5 142(000)\$) ou à la ligne 9, colonne *Cause 2017*, de la référence ii) (5 214(000)\$) est exact ou, le cas échéant erroné.

- 2.2** Veuillez expliquer la variation de 61 000 \$ des *Taxes municipales et autres* entre la Cause 2017 et la fermeture 2017.

- 2.3** À la lecture de la note 6, en page 2 de la référence ii), nous constatons que les coûts des retraits prévus lors de la Cause 2017 étaient basés sur l'historique des coûts des derniers mois de 2015 et des trois premiers mois de 2016.

Cependant, en page 1, ligne 8 de la référence ii), les coûts des retraits de 2016 constatés lors du dossier de Fermeture (2016) s'élevaient à 735 000 \$, un montant proche de celui constaté lors du dossier de fermeture 2017 (702 000 \$).

Doit-on donc en conclure que les retraits se sont produits principalement dans les derniers mois de l'année 2016 ?

S'agit-il d'une répartition saisonnière « habituelle » des retraits ?

Veillez justifier davantage la prévision du montant des retraits de 286 000 \$ faite lors de la Cause tarifaire 2017.

- 2.4** Veillez compléter la justification présentée à la page 2, note 5 de la référence ii) concernant l'écart de 1 197 000 \$ de la VCN des immobilisations au 1^{er} janvier 2017.

Veillez préciser pourquoi la valeur des soldes de fin 2016 avait été surestimée lors de la préparation budgétaire et indiquer pourquoi le Distributeur n'était pas en mesure de corriger cette erreur d'estimation en cours d'examen de la demande tarifaire 2017.

Veillez également présenter les variations respectives de la valeur des conduites principales et logiciel CIS d'une part, ainsi que des branchements et compteurs d'autre part par rapport aux prévisions faites lors de la préparation budgétaire.

- 2.5** Veillez expliquer et justifier davantage l'écart important (2 847 000 \$) de la valeur des immobilisations (moyenne des 13 soldes) entre la prévision de la Cause 2017 et la Fermeture 2017.

COMPOSANTES DE L'EXCÉDENT DE RENDEMENT

Référence(s) :

- i) B-0054, Gi-13 doc 2.

Préambule(s) :

- i) La référence i) présente un impact négatif de 635 000 \$ sur l'excédent de rendement lié à l'impôt sur le revenu, soit l'écart entre le montant réel de 1 621 000 \$ (Fermeture 2017) et le montant prévu de 986 000 \$ (Cause 2017).

Demande :

- 3.1** Veillez expliquer l'écart de 635 000 \$ entre les montants prévus (Cause 2017) et constatés (Fermeture 2017) à titre d'impôt sur le revenu.

Veillez notamment indiquer, le cas échéant, tout ajustement de l'impôt comptabilisé en dossier de Fermeture 2017 qui serait relié à des ajustements rétroactifs ou des versements anticipés.

ANALYSE DES VENTES ET DE LA CLIENTÈLE

Référence(s) :

- i) B-0021, Gi-9 doc 1.2, lignes 3, 7 et 19 ainsi que 24, 25 et 27.
- ii) B-0022, Gi-9 doc 1.2.1, évolution des clients et volumes, résidentiel et commercial.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), on constate que, dans le secteur résidentiel, l'évolution des volumes et du nombre moyen de clients a été presque égale aux prévisions alors que, dans le secteur commercial, l'augmentation du nombre moyen de clients a été de beaucoup inférieure aux prévisions mais l'augmentation des volumes de beaucoup supérieure aux prévisions.
- ii) À la référence ii), on peut observer la transformation des caractéristiques de chacun des secteurs de clientèles.

Du côté résidentiel, les ajouts de clients sans chauffage sont proportionnellement beaucoup plus importants que ceux des clients avec chauffage. Les volumes moyens par client sont en baisse chez les clients sans chauffage (Fermeture 2017 vs Fermeture 2016) alors qu'ils sont en hausse de 2,2 % chez les clients avec chauffage.

Du côté commercial, la croissance du nombre moyen de client, très modérée (0,9%) est la même selon qu'il s'agit de clients sans chauffage ou avec chauffage et la croissance des volumes moyens par client est tout aussi importante chez les clients sans chauffage (4,5 %) que avec chauffage (4,3 %).

Demandes :

- 4.1** Veuillez présenter l'avancement de la réflexion du Distributeur en ce qui concerne la transformation de la composition de sa clientèle résidentielle, telle que le confirment les données du dossier de fermeture 2017.

Veuillez notamment indiquer l'évaluation que fait le distributeur des tendances observées dans le secteur résidentiel (composition de la clientèle, évolution des consommations moyennes par client) et de leur conséquences potentielles sur l'évolution des coûts de distribution moyens par client et sur la rentabilité du développement des ventes au secteur résidentiel.

- 4.2** Du côté des clients commerciaux, veuillez indiquer plus précisément quelle est l'importance, en nombre et en volumes moyens par client, des nouveaux clients commerciaux qui se sont ajoutés en 2017 et qui expliqueraient une telle augmentation des volumes (totaux et moyens par client) consommés par les clients commerciaux.

PGEÉ – RÉSULTATS 2017

Référence(s) :

- i) B-0073, Gi-17 doc 1, page 5, 2^e paragraphe.
- ii) B-0073, Gi-17 doc 1, page 6, 2^e paragraphe.
- iii) B-0073, Gi-17 doc 1, page 10, dernier paragraphe.
- iv) B-0076, Gi-17 doc 2.2.

Préambule(s) :

- i) « *Aucune économie d'énergie n'a été réalisée par le programme Éconologis en 2017. L'entente à intervenir entre Gazifère et le BEIE n'a pu être conclue tel que prévu. Des pourparlers sont d'ailleurs toujours en cours. À noter qu'à ce jour, un seul participant est en attente pour l'installation d'un thermostat programmable.* »
- ii) « *Il s'agit du seul programme [le programme Chaudière à condensation] pour lequel des participants sont prévus en 2018.* »
- iii) « *Ainsi, bien que la transition de l'offre ait été réfléchié par Gazifère, plusieurs éléments demeurent hors de son contrôle.* »
- iv) À la référence iv), on peut constater qu'aucun des programmes du PGEÉ de Gazifère n'a généré quelque économie d'énergie que ce soit en 2017 sauf les Programmes *Abaissement de température du chauffe-eau* et *Chaudière à condensation*.

Demandes :

- 5.1** Veuillez expliquer pourquoi (référence i)) l'entente à intervenir entre Gazifère et le BEIE n'a pas pu être conclue.
- 5.2** Veuillez indiquer dans quel délai Gazifère et le BEIE prévoient être en mesure de conclure ladite entente.
- 5.3** Veuillez préciser pourquoi un seul participant est en attente pour une installation d'un thermostat programmable et indiquer ce qui empêche Gazifère d'offrir l'aide financière prévue dans ce Programme en attente de la conclusion d'une entente avec le BEIE.
- 5.4** Veuillez indiquer pourquoi (référence ii)) Gazifère ne prévoit aucun participant en 2018 dans aucun de ses Programmes destinés au secteur commercial autres que le Programme *Chaudière à condensation*.
- 5.5** Veuillez identifier chacun des « éléments hors du contrôle de Gazifère » (référence iii)) et indiquer en quoi ces éléments constituent un obstacle empêchant le Distributeur de déployer ses Programmes en efficacité énergétique tant aux secteurs résidentiel que commercial.

- 5.6** Au-delà des contraintes déjà mentionnées aux pages 3 et 4 de la référence i), veuillez expliquer et justifier l'absence totale de résultats pour l'ensemble des Programmes du PGEE en 2017 exception faite des Programmes *Abaissement de la température du chauffe-eau* et *Chaudière à condensation*.